

Québec 

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR 3 PROJETS DE NOUVEAUX PROGRAMMES
D'ENSEIGNEMENT DANS LES UNIVERSITES DU QUEBEC



360200
8778001

77.14

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR 3 PROJETS DE NOUVEAUX PROGRAMMES
D'ENSEIGNEMENT DANS LES UNIVERSITES DU QUEBEC

Avis no 77.14
Québec, le 20 avril 1978.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DOCUMENTS
DU MINISTERE DE L'EDUCATION
611, boulevard de la Saguenay
SAC 1101-1101

PRESENTATION

Après en avoir délibéré à sa 93e séance régulière tenue à Montréal le 20 avril 1978, sur la recommandation du Comité conjoint des programmes et à la lumière des perspectives qu'il a déjà établies sur le développement des programmes d'enseignement supérieur lors de la production de son Avis no 77.12 de février 1978, le Conseil des universités a l'honneur d'émettre au ministre de l'Education ses avis sur l'implantation, en 1978-79, de trois (3) projets de nouveaux programmes d'enseignement universitaire. Il s'agit, en premier lieu, de deux (2) projets de programmes de premier cycle en Cinéma, l'un axé sur les études cinématographiques, l'autre visant à la formation de cinéastes et tous deux couronnés par le grade de Bachelor of Fine Arts, B.F.A., décerné par l'Université Concordia et, en second lieu, d'un programme de premier cycle avec concentration en arts plastiques conduisant à l'obtention du grade de Bachelier ès Arts de l'Université du Québec à Chicoutimi.

IDENTIFICATION DES PROGRAMMES

Institution: Université Concordia

Intitulés:

- Bachelor of Fine Arts,
Specialization in Cinema Studies
- Bachelor of Fine Arts,
Specialization in Film Production

Grade et abréviation: Bachelor of Fine Arts (BFA)

BACHELOR OF FINE ARTS, SPECIALIZATION IN CINEMA (BFA)
(Université Concordia)

ATTENDU la présentation en 1974, par l'Université Concordia, d'un projet de programme de Bachelor of Fine Arts, Specialization in Cinema;

ATTENDU que le Conseil des universités, dans son Cahier IV, reconnaissait "une possibilité d'axe en "beaux-arts et communications" à Concordia compte tenu de la "qualité de la présence de l'Université dans ces domaines et de son esprit d'innovation";

ATTENDU que, en 1975, l'Université Concordia offrait déjà, à plus de 1200 étudiants, une quinzaine de programmes dans le domaine des arts et des communications dont en particulier deux (2) programmes, l'un de "major in Cinema Studies", l'autre de "minor in Film Production", conduisant à l'obtention du grade de Bachelor of Fine Arts, B.F.A.;

ATTENDU que l'Université Concordia demande l'autorisation d'implanter deux (2) programmes de type spécialisé conduisant à l'obtention du grade de Bachelor of Fine Arts, le premier "in Film Studies", le second "in Film Production";

ATTENDU que le ministère des Communications reconnaît les besoins de programmes permettant de former de nouveaux spécialistes et de perfectionner des artisans qui oeuvrent déjà dans le domaine du

cinéma, bien qu'il souhaite que cette formation et ce perfectionnement s'effectuent au niveau du deuxième cycle;

ATTENDU l'importance du développement de l'industrie cinématographique au Québec et le rôle que les universités peuvent jouer dans ce développement;

ATTENDU, toutefois, le caractère novateur des activités de l'université dans le domaine de la production cinématographique tant au Québec qu'ailleurs en Amérique et la multiplicité des intervenants dans ce domaine, que ce soit dans les cégeps ou dans les universités elles-mêmes ou dans le monde professionnel, ainsi que les coûts élevés requis pour créer et maintenir de tels programmes de formation;

ATTENDU, cependant, l'importance relative des enseignements actuels de l'Université Concordia dans ce secteur et les ressources humaines et physiques dont elle dispose déjà;

ATTENDU l'avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur la nomenclature des programmes et des grades universitaires;

ATTENDU le caractère satisfaisant de l'expertise de qualité effectuée sous la responsabilité du Sous-comité d'évaluation de la CREPUQ;

RECOMMANDATION I

- (Le Conseil des universités recommande au ministre
(de l'Education:
(
(- d'autoriser l'implantation, à l'Université
(Concordia, d'un programme de premier cycle de
(type spécialisé "in Film Studies", conduisant
(à l'obtention du grade de Bachelor of Fine Arts,
(B.F.A.

RECOMMANDATION II

- (Le Conseil des universités recommande au ministre
(de l'Education:
(
(- d'autoriser l'implantation, à l'Université
(Concordia, à titre expérimental et pour une
(période de cinq (5) années, d'un programme de
(premier cycle de type spécialisé "in Film Production",
(conduisant à l'obtention du grade de Bachelor of
(Fine Arts, B.F.A.;
(
(- d'entreprendre, sous l'autorité du Conseil des
(universités et de concert avec les principaux
(intervenants concernés, une étude visant à déter-
(miner les conditions et les modalités de dévelop-
(pement des programmes de formation de cinéastes dans
(les universités du Québec.

Adoptées à la 93e séance du Conseil des universités tenue à Montréal
le 20 avril 1978.

IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Institution: Université du Québec à Chicoutimi

Intitulé: Baccalauréat en arts plastiques

Grade et abréviation: Bachelier ès Arts, B.A.

BACCALAUREAT EN ARTS PLASTIQUES (B.A.)
(Université du Québec à Chicoutimi)

ATTENDU la présentation, en septembre 1976, par l'Université du Québec à Chicoutimi, d'un projet de programme de baccalauréat de type spécialisé en arts plastiques et la recommandation adoptée par le Comité conjoint des programmes à sa 87e séance régulière, à savoir:

- de refuser l'implantation, à l'Université du Québec à Chicoutimi, d'un programme de baccalauréat spécialisé en arts plastiques;
- d'inviter l'Université du Québec à Chicoutimi à présenter un nouveau projet de programme de baccalauréat dont la concentration en arts ne dépasse pas dix-sept (17) cours ou cinquante-et-un (51) crédits;

ATTENDU le fait que le Conseil des universités, dans l'avis qu'il adoptait à sa 91e séance régulière (16 et 17 février 1978), a refusé l'implantation d'un baccalauréat spécialisé en arts plastiques à l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU que depuis, l'Université du Québec à Chicoutimi a répondu à l'invitation du Comité conjoint des programmes et déposé un projet de programme de baccalauréat avec concentration en arts plastiques, dont la structure implique cinquante-et-un (51) crédits de cours obligatoires en arts plastiques, neuf (9) crédits de cours libres et trente (30) crédits en cours optionnels à l'intérieur de dix (10) ensembles optionnels de cours;

ATTENDU que, ce faisant, l'Université du Québec à Chicoutimi répond à sa mission culturelle régionale, met à profit les ressources professorales qu'elle possède déjà et offre en terme de programmation une alternative intéressante, compte tenu du fait que les quatre (4) programmes de baccalauréats spécialisés en art existant déjà dans les universités du Québec (UQAM, Laval, UQTR et Concordia) semblent répondre aux besoins de formation de professionnels;

ATTENDU l'avis du Conseil des universités au ministre de l'Education sur la nomenclature des programmes et des grades universitaires;

ATTENDU les conclusions satisfaisantes de l'expertise de qualité déjà effectuée, sous la responsabilité du Conseil des études de l'Université du Québec, pour le projet de baccalauréat de type spécialisé;

RECOMMANDATION III

(Le Conseil des universités recommande au ministre de
(l'Education d'autoriser l'implantation, à l'Université
(du Québec à Chicoutimi, d'un programme de baccalauréat
(avec concentration en arts plastiques conduisant à
(l'obtention du grade de Bachelier ès Arts, B.A.

Adoptée à la 93e séance du Conseil des universités tenue à Montréal le 20 avril 1978.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ministère de l'Éducation
1035, de la Chevrotière, 11e
Québec, G1R 5A5

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
Tour Frontenac, 8^e étage
Sainte-Foy
G1V 2L8



Gouvernement du Québec
Conseil
des universités